Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 035-213500259-20260521-2026_058-DE

commune de Billé

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU

JEUDI 21 MAI 2026

Date d'envoi de la convocation : 07 mai 2026

Date d'affichage du PV : 29 mai 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 15
Présents : 13
Représentés : 0
Votants : 13

EXPRESSION DES VOTES

Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six, le jeudi vingt-et-un mai à vingt heures, le Conseil Municipal de **BILLÉ** s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Daniel BALLUAIS, Maire.

Étaient présents : M. Daniel BALLUAIS, Maire, M. Sylvain BONNE, Mme Gwennolé BORDIER, M. Christophe GILLES, M. Thierry GODARD, Mme Colette JUGUET, Mme Maryse FORTIN, M. Arnaud OLLIVIER, Mme Alexandra ORY, Mme Monivahn RATINOM, M. Manuel RIBEIRO, M. Jean-Marie VACHER, Mme Anne VICENZOTTI.

Étaient absents : M. Jean BOUËSSEL DU BOURG, Mme Patricia HOTCHKISS.

Secrétaire de séance : M. Manuel RIBEIRO

DÉLIBÉRATION 2026-058 : ELECTION DES MEMBRES DE LA CAO

[ANNULE ET REMPLACE 2026-032]

***Vu** – article L.1411-5 du CGCT ;*

À la suite du renouvellement des conseils municipaux, il est nécessaire d'effectuer les élections des membres de la commission d'appel d'offres (CAO) et de délégation de services publics (CDSP). Pour les communes de – 3500 habitants, celles-ci sont composées comme ceci :

- par le maire, ou son représentant désigné par arrêté, président de la CAO/CDSP,
- par trois membres titulaires de l'assemblée délibérante ainsi que trois membres suppléants.

L'élection des membres de la CAO et de la CDSP se fait :

- à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;
- au scrutin de liste (une liste va comporter les noms des titulaires et des suppléants, en nombre égal, sans panachage ni vote préférentiel) ;

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 035-213500259-20260521-2026_058-DE

- au scrutin secret, sauf accord unanime contraire.

Les membres du conseil municipal décident à l'unanimité, de ne pas procéder à un vote à bulletin secret mais à main levé.

➢ **Élection des membres de la CAO :**

LISTE A

Titulaires : Manuel RIBEIRO, Jean BOUËSSEL DU BOURG, Jean-Marie VACHER

Suppléants : Anne VICENZOTTI, Sylvain BONNE, Alexandra ORY

Les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés : 13

Nombre de voix pour la liste A : 13

RÉSULTAT :

Titulaires : Manuel RIBEIRO, Jean BOUËSSEL DU BOURG, Jean-Marie VACHER

Suppléants : Anne VICENZOTTI, Sylvain BONNE, Alexandra ORY

Extrait certifié conforme,
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture et publication.

Daniel BALLUAIS,
Le Maire.

Manuel RIBEIRO
Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.